

Appel à la désobéissance

Par La rédaction

DOCUMENT - En juin, un groupe de prêtres mené par le P. Helmut Schüller, ancien vicaire général de l'archidiocèse de Vienne, publiait un texte (Pfarrer Initiative) dont TC publie la traduction française.

Le refus romain de s'atteler à une réforme de l'Église rendue depuis longtemps indispensable et l'inaction de nos évêques nous autorisent, et même nous poussent, à suivre notre conscience et à agir de nous-mêmes :

Nous, prêtres, voulons poser des jalons pour l'avenir :

1° Nous exprimerons lors de chaque culte une prière pour la réforme de l'Église. Nous prenons au sérieux la parole biblique : demandez, et vous recevrez. Devant Dieu, c'est la liberté de parole qui prévaut.

2° Nous ne refuserons pas l'eucharistie aux croyants de bonne volonté. Cela vaut spécialement pour les divorcés-remariés, pour les membres des autres Églises chrétiennes et dans certains cas aussi pour ceux qui ont officiellement quitté l'Église (1).

3° Nous éviterons autant que possible de célébrer plusieurs fois les dimanches et les jours de fête, ou d'engager des prêtres mobiles ou inconnus des communautés où ils viennent célébrer. Mieux vaut des célébrations organisées sur place par les communautés elles-mêmes que des tournées liturgiques.

4° Nous considérerons comme « eucharistie sans prêtre » et désignerons comme telles les célébrations de la parole avec distribution de la communion. Nous remplirons ainsi le devoir dominical dans une période pauvre en prêtres.

5° Nous ne prendrons pas en compte l'interdiction de prêcher qui a été faite aux laïcs formés et aux professeurs de religion (2). C'est justement dans les temps difficiles qu'il est indispensable d'annoncer la parole de Dieu

6° Nous nous engagerons pour que chaque paroisse ait un responsable : homme, femme, marié ou non, à temps plein ou non. Nous appelons à revoir l'image du prêtre plutôt que de fusionner les paroisses.

7° C'est pourquoi nous saisisons toute occasion de nous exprimer publiquement en faveur de l'ordination des femmes et des hommes mariés. Nous souhaitons d'avance bienvenue à ces collègues dans le ministère.

Par ailleurs, nous nous déclarons solidaires avec ces autres collègues qui, en raison de leur mariage, n'ont plus le droit d'exercer leur sacerdoce, mais aussi avec ceux qui continuent leur ministère tout en entretenant une liaison avec une autre personne. Ces deux groupes suivent leur conscience, tout comme nous qui nous exprimons ici. Nous les considérons comme nos frères, tout comme le pape et les évêques.

Nous n'avons qu'un maître, et, entre chrétien(ne)s, nous devrions tous nous appeler frères et soeurs. (3) C'est pour cela que nous voulons nous lever, pour cela que nous voulons nous engager, pour cela que nous voulons prier. Amen. Dimanche de la Trinité, 19 juin, 2011

Notes de TC

(1) « Ausgetretene » : i-e ceux qui ont déclaré aux autorités civiles ne plus faire partie de l'Église catholique. Cette déclaration se fait auprès de l'administration fiscale.

(2) En Allemagne et en Autriche, il existe des professeurs de religion, qui enseignent dans le cadre de l'école laïque.

(3) Le texte allemand comprend un petit développement sur le mot « Mitbruder » utilisé dans les milieux religieux à la place de « Bruder » pour parler des clercs. Les deux mots veulent dire « frère », mais n'ont pas la même connotation.